

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2010

Présents : Mesdames Goutte, Bodeï, Bernaud, Heraud,

Messieurs Bernard, Pontacq, Marena, Migliorini, Hilarion, Riviere, Brillaud, Michel, Odin.

Absents excusés : Messieurs Boussard (pouvoir à Mme Goutte), Gaborit.

Secrétaire de séance : Mr Michel.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 Février 2010 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1-Vote du taux des Taxes : Mr J.L. Bernard rappelle les taux 2009 :

Taxe d'habitation : 8.91% (Bases 2009 :977 708 €)

Taxe sur le Foncier bâti : 12.58% (Bases 2009 :594 100 €)

Taxe sur le Foncier non bâti : 33.49%(Bases 2009 : 52 651€)

Par ailleurs, les bases locatives seront augmentées de 1.2 % en 2010, engendrant ainsi un produit attendu à taux constat de 183 990 € (Rappel : Produit 2009=179 337).Le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux actuels pour l'année 2010 :

T.H : 8.91 % (Produit attendu 2010 : 89 100 €)

T.F.B : 12.58 % (Produit attendu 2010 : 77 040 €)

T .F.N.B : 33.49 % (Produit attendu 2010 : 17 850 €)

2-Tempêtes KLAUS et XYNTHIA :

Après rappel des dégâts occasionnés sur le territoire communal par la tempête Xynthia du 28/02/2010, vote à l'unanimité pour effectuer une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, auprès des services de l'état. Remerciements adressés aux services techniques, à Mrs Minard et Labiche.

En ce qui concerne la tempête Klaus (Janvier 2009) , Mr J.L. Bernard informe le conseil que Plassac n'a pas été retenue au titre du programme 122 pour l'indemnisation des dégâts survenus sur des équipements communaux non assurables mais que nous pourrions éventuellement bénéficier du F.S.U.E. (Fonds de solidarité de l'Union Européenne), à la condition que les travaux concernés soient effectués au plus vite, l'indemnisation intervenant sur factures acquittées.

3-Demande de formation par un agent titulaire :

Un agent communal titulaire ayant effectué une demande de formation (Atelier d'écriture et de communication), un devis a été demandé auprès du GRETA de BLAYE : celui-ci s'élève à 840.00 € pour 120 heures d'enseignement à raison de 4 h par semaine sur 30 semaines. de la semaine 13 à la semaine 51.

Cette demande de formation s'intégrant dans le cadre du D.I.F. des agents de la fonction publique territoriale est acceptée à l'unanimité ainsi que le devis du GRETA pour un montant de 840.00 €.

4-S.I.A.R : approbation des linéaires.

Madame le maire informe l'assemblée que la cotisation des communes au S.I.A.R étant établie en fonction de la population INSEE, de la superficie et du linéaire des ruisseaux communaux, il convient d'approuver la longueur, vérifiée récemment, des cours d'eau de notre territoire entrant dans la compétence de ce syndicat, soit 10.530 km.

La cotisation au SIAR pour 2010 se monte à 4139.22 € (cotisation 2009 : 3595.75). Acceptation à l'unanimité.

Information est donnée sur la réalisation éventuelle d'une étude hydraulique sur les 6 communes soumises à un risque d'inondation d'origine fluviale. Le montant estimatif de cette étude est de 21000 € dont 3000 à 3500 € pour la commune de Plassac. A confirmer après réalisation d'un appel d'offres.

5-Demande d'échange de parcelle à « La Gorce » :

Lecture est faite par Mme Goutte d'un courrier adressé par les conjoints Soulier-Leclercq, concernant une proposition d'échange de parcelles au lieu dit La Gorce, dans le but de résoudre un problème de nuisances liées à la circulation de véhicules appartenant aux propriétaires de carreaux situés en bord de Gironde. Une réunion aura lieu le 17/03/2010 en présence de Mr FONTEYNE, géomètre, et de M^o Masson, notaire à Blaye, intervenant à titre gracieux, pour analyser cette proposition (échange parcelles 1862-1863-1864 en partie, contre une partie de 1047b)

6-Litige au port :

Mme Goutte informe l'assemblée que, à la suite de la tempête Klaus, un usager du port (Mr Landreau) refuse de payer son droit d'emplacement 2009 (emplacement n°39), estimant que celui-ci est inutilisable (poteau d'amarrage arraché, gêne par les bateaux mitoyens). Le trésor public ayant engagé des poursuites pour le recouvrement d'une somme de 511.00 € , il est demandé au conseil municipal de se prononcer quant à la conduite à tenir. Suivant les propositions de la commission « port », la décision suivante est proposée :

- si l'usager accepte de payer pour l'année 2009, l'emplacement n°42 lui sera proposé dans l'attente de la réalisation rapide des travaux.

- En cas de refus de paiement, l'emplacement sera récupéré et attribué à un tiers (20 bateaux sur liste d'attente).

Acceptation de cette proposition à l'unanimité et souhait que les travaux soient effectués au plus vite.

7-Reconduction d'un contrat de remplacement sur un poste titulaire d'un emploi permanent :

Un agent de la collectivité titulaire d'un emploi permanent se trouvant actuellement en congé de longue durée, il convient de pourvoir à son remplacement.

Après exposé de Mme le Maire, vote à l'unanimité concernant le renouvellement d'un contrat de remplacement d'un agent technique à temps plein pour une durée de un an.

8-Désignation d'un avocat :

Madame le Maire rappelle que la Commune de Plassac fait l'objet d'une procédure devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, intentée par deux administrés, concernant l'illégalité supposée de délibérations prises par le Conseil Municipal dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancien logement du bureau de Poste. Il est aussi rappelé que les services juridiques de la Préfecture de la Gironde ont été consultés à la demande de Mr le sous-préfet de Blaye, après sollicitation de Mme Goutte.

Communication est faite à l'assemblée de l'avis émis par les services préfectoraux. Mme le Maire confirme qu'elle souhaite poursuivre la procédure et qu'un avocat soit désigné pour défendre les intérêts de la commune.

Après débat au cours duquel de nombreux conseillers expriment leur point de vue, la majorité du conseil municipal autorise Mme le Maire à ester en justice et désigne M^o CHAPON Gabrielle, avocate au Barreau de Bordeaux pour conseiller la commune. Mlle BERNAUD et Mr RIVIERE votent contre cette proposition. Mrs BERNARD et MARENDA s'abstiennent.

Une rencontre en mairie, en présence de Me CHAPON est programmée le 09/03/2010 à 9h00.

Les conseillers municipaux intéressés pourront y assister. Un compte-rendu de cette réunion et de l'avis de notre avocate sera effectué lors d'une réunion le 16/03/2010 à 21h00 afin qu'une décision définitive soit prise concernant la conduite à tenir dans cette affaire.

9-Parcelles du Chai-Est : création d'une voie d'accès :

Dans le cadre d'un projet de création éventuelle d'une maison de retraite, Mr FONTEYNE géomètre à Blaye, par un courrier en date du 19/02/2010, informe la Commune de la nécessité de réaliser une voie d'accès avec aire de retournement puis de céder une bande de terrain de 6m de large, soit une surface de 220 m² (parcelle n°1456 section A). Il s'agit d'un projet hypothétique à ce jour, et rien n'est finalisé. Il ne s'agit-là que d'une information.

10-Questions diverses :

↳ Le tableau des permanences pour les élections régionales des 14 et 21/03/2010 est établi.

↳ Lecture faite par Mme le maire du compte-rendu de la réunion de chantier concernant les travaux d'aménagement du site de la villa gallo-romaine. Des problèmes de confortement des fondations de l'église sont mis en évidence par les architectes du projet.

↳ Règlement intérieur de la cantine scolaire : une attestation d'absence établie par Mme la directrice servira de justificatif pour exonérer l'élève du paiement des repas non consommés.

↳ Mail reçu des conjoints PAGE/WARREN concernant des travaux entrepris sur leur immeuble cadastré A557, effectués sans autorisation. Rencontre en mairie programmée le 26/03/2010.

↳ Mr BERNARD informe le conseil municipal sur les points suivants :

- Refus de subvention DRAC pour la réhabilitation de la forge (classe du patrimoine).
- Dégâts sur plusieurs bateaux dans le port à la suite de la tempête Xynthia.
- Problème de différentiel sur le moteur de l'écluse.
- Problème d'armoires électriques inondées, au port.
- Proposition de la commission port pour une augmentation progressive et homogène des tarifs.
- Souhait que la CCB soit sollicitée pour des travaux sur le port en 2011.
- Nécessité de provisionner une somme sur le budget fonctionnement de la commune en vue des travaux à réaliser sur l'emplacement d'une ancienne décharge municipale. (Travaux prescrits par arrêté préfectoral).
- Définir des priorités pour le budget investissement 2010.

↳ Mr ODIN communique la liste des travaux effectués par les services techniques depuis un mois.

↳ Mr PONTACQ souhaite le nettoyage des courts de tennis. Rendez-vous pris avec les services techniques le 10/03 à 10h.

↳ Mr BRILLAUD propose d'envoyer un courrier aux administrés, concernant la modification des noms de rues et la renumérotation des immeubles, les invitant à une réunion publique le 20 / 05 / 2010 à 18h30.

↳ Mr RIVIERE :

- Demande si le robinet du port est réparé.
- Souhaite la remise en état rapide des digues à la suite de la tempête et que des devis soient demandés à cet effet.

- Signale que le coffret électrique du lagunage contenant le disjoncteur qui alimente les installations a été inondé au cours de la dernière tempête et souhaite qu'un devis soit demandé à notre fournisseur d'énergie pour rehausser le compteur et le disjoncteur afin de les mettre hors d'eau. Mr HILARION propose que l'ensemble disjoncteur + compteur soit déplacé sur la plate forme où sont situées les pompes, à l'intérieur du lagunage.

- Demande que le clapet du fossé du lagunage soit nettoyé (troncs d'arbres).

↳ Melle BODEÏ annonce sa grossesse et informe le conseil qu'elle sera moins disponible à compter du 15/09/2010.

↳ Mr HILARION arrête les dates d'une commission « assainissement » (le 08/04/2010 à 18h00) et d'une commission « accessibilité » (le 29/03/2010 à 18h00).

↳ Mr ODIN souhaite la réalisation de devis pour des travaux de voirie (point-à-temps), et signale le danger présenté par la bascule d'une borne sur la voirie communale au droit de la propriété SABOURIN.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.